



## ÉLECTIONS DES ORGANISMES CONSULTATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE MAJEUR

Le Premier ministre, en collaboration avec plusieurs ministres clés, a arrêté les modalités des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale. Ces élections, fixées au 10 décembre 2026, concernent les fonctionnaires et agents de la fonction publique territoriale. **Force Ouvrière** tient à rappeler l'importance de ces élections pour la défense des droits et des intérêts des travailleurs territoriaux.

### Contexte Légal et Réglementaire

Ces élections s'inscrivent dans un cadre légal et réglementaire précis, notamment le code général de la fonction publique et les décrets spécifiques à la fonction publique territoriale. **Force Ouvrière** souligne l'importance de respecter ces textes pour garantir la transparence et l'équité du processus électoral, et pour assurer que les droits des agents soient protégés.

### Modalités des Élections

Les modalités de vote ont été précisées pour assurer une participation maximale des agents publics territoriaux :

- **Article 1** : La date des élections est fixée au 10 décembre 2026. **Force Ouvrière** appelle tous les agents territoriaux à participer massivement à ce scrutin pour faire entendre leur voix et défendre leurs droits.

- **Article 3** : Pour la fonction publique territoriale, les opérations de vote électronique par internet se dérouleront pendant une période de soixante-douze heures à huit jours, s'achevant le 10 décembre 2026. **Force Ouvrière** rappelle l'importance de faciliter l'accès au vote pour tous les agents, quel que soit leur lieu de travail, et de garantir la sécurité et la confidentialité des votes électroniques.

## Enjeux et Perspectives

Ces élections représentent un enjeu démocratique majeur pour la fonction publique territoriale.

**Force Ouvrière** souligne plusieurs points essentiels :

- **Défense des Droits des Agents Territoriaux** : Les organismes consultatifs jouent un rôle crucial dans la défense des droits et des intérêts des fonctionnaires et agents territoriaux. Il est essentiel que ces instances soient représentatives et légitimes, et qu'elles travaillent à l'amélioration des conditions de travail et à la protection des droits des agents.
- **Transparence et Équité** : **Force Ouvrière** appelle à une organisation transparente et équitable des élections, garantissant l'égalité des chances pour tous les candidats et la liberté de choix pour les électeurs. Nous veillerons à ce que le processus électoral soit juste et impartial.
- **Modernisation et Sécurité** : L'utilisation du vote électronique doit être encadrée pour garantir la sécurité et la confidentialité des votes. **Force Ouvrière** insiste sur la nécessité de former et d'accompagner les agents dans l'utilisation de ces nouveaux outils, et de veiller à ce que ces outils soient accessibles à tous.

## Conclusion : Mobilisation et Vigilance

**Force Ouvrière** appelle tous les fonctionnaires et agents de la fonction publique territoriale à se mobiliser pour ces élections. Il est essentiel de participer massivement à ce scrutin pour défendre nos droits et nos intérêts. Nous resterons vigilants pour garantir la transparence et l'équité du processus électoral, et nous continuerons à nous battre pour une fonction publique territoriale juste et solidaire.

**LES SYNDICATS FO RHÔNE-ALPES RESTENT MOBILISÉS ET VIGILANTS POUR DÉFENDRE LES DROITS DES AGENTS TERRITORIAUX POUR TOUJOURS AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.**